



Mazars Audit et Conseil
101, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca



PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC - Casa Anfa
20220 Hay Hassani Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

Aux Actionnaires de
CREDIT DU MAROC
48-58 Bd. Mohammed V
Casablanca

Audit des états de synthèse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Crédit du Maroc et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 5 721 318 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 195 532. Ces états ont été établis par le Directoire le 18 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit relatif aux encours à la clientèle

Risque identifié

Le groupe Crédit du Maroc comptabilise des dépréciations au titre des pertes attendues sur les encours sains (Bucket 1), les encours dégradés (Bucket 2) ainsi qu'au titre des risques avérés de perte sur les encours en défaut (Bucket 3).

Ces dépréciations sont évaluées sur la base des dispositions de la norme IFRS 9 – Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les encours à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :

- déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3,
- estimer les pertes attendues en fonction du Bucket,
- établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans l'estimation des pertes attendues.

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2020, les dépréciations pour pertes attendues concernant les prêts et créances à la clientèle s'élèvent à MMAD 4 051, dont :

- MMAD 528 de dépréciations relatives aux actifs sains et dégradés,
- MMAD 3 523 de dépréciations relatives aux actifs en défaut.

Les dépréciations pour pertes attendues sur les engagements hors bilan à la clientèle s'élèvent à MMAD 254.

Compte tenu de l'importance des zones de jugement entrant dans l'évaluation du risque de crédit, du recours à de nombreux paramètres et hypothèses dans les modèles de calcul des pertes attendues et des enjeux d'anticipation du risque de crédit liés à la crise de la Covid-19, nous avons considéré que l'estimation des pertes de crédit attendues sur la clientèle constitue un point clé de l'audit.

Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place par la Direction des risques du Groupe Crédit du Maroc pour classer les engagements par Bucket et pour évaluer le montant des dépréciations comptabilisées afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme à la normes IFRS9 et aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe Crédit du Maroc et testé les contrôles clés manuels et informatisés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la revue des portefeuilles, l'identification des en cours dégradés ou des contreparties en défaut et à l'évaluation des pertes attendues.

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des créances sensibles ou dégradées.

Concernant le calcul des dépréciations, nous avons notamment :

- examiné et vérifié les modalités d'identification par la Direction des risques de la dégradation significative du risque de crédit (« SICR »). Nous avons porté une attention particulière aux secteurs impactés par la crise Covid-19 ainsi qu'aux contreparties ayant bénéficié de moratoires,
- vérifié le calcul des dépréciations, sur la base d'un échantillon,
- rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité,
- apprécié le bien fondé des hypothèses utilisées par la Direction, en particulier pour l'estimation des flux futurs de recouvrement, au regard notamment des garanties sur les dossiers de crédit significatifs en Bucket 3,
- apprécié les analyses menées par la Direction et la méthodologie retenue pour déterminer les ajustements post-modèle appliqués dans le cadre de l'anticipation du risque lié à la Covid-19.

Nous avons enfin examiné l'information donnée en annexe des comptes consolidés au titre du risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 26 février 2021

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Bd. Abdoumoumen
20 360 CASABLANCA
Tél. : 0522 423 423 (L.G)
Fax : 0522 423 400 (17)

Abdou Souleye DIOP
Associé

PwC Maroc

PwC Maroc
Lot. 57 Tour CFC, 19ème étage, Casa Anfa,
20220 Hay Hassani - Casablanca
T: +212 (0) 522 99 98 22 F: +212 5 22 23 88 70
RC: 169167 - TP: 37999135
IF: 1106706 - CNSS: 7567045

Leila Sijelmassi
Associée

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITE

En application des dispositions de la circulaire 56/G/2007 de Bank Al-Maghrib, les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le Groupe Crédit du Maroc à compter du 1^{er} janvier 2008 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « First Time Adoption of International Financial Reporting Standards » et par les autres normes du référentiel IFRS.

Les états financiers du Groupe Crédit du Maroc depuis l'arrêté du 31 décembre 2009 sont établis selon le référentiel IFRS.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2019.

FORMAT DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés dans les dispositions du chapitre 4 du plan comptable des établissements de crédits.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- Les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- Les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- Les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Les instruments financiers évalués à la juste valeur ;

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

- Les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- Les provisions ;
- Les actifs d'impôts différés ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

INSTRUMENTS FINANCIERS (IFRS9, IAS32 ET 39)

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que Crédit du Maroc utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

Actifs financiers

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette ; ou
- d'instruments de capitaux propres.

Instrument de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend de deux critères réunis : le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- *Le modèle de pure collecte* dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- *Le modèle mixte* dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- *Le modèle de pure cession* dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

- Les caractéristiques contractuelles (test "*Solely Payments of Principal & Interests*" ou test "SPPI") :

Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le

risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèles de gestion		
		Pure collecte	Mixte	Pure cession
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

➤ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

➤ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

➤ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession;
- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPCVM ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit net bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

- Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement - livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

- Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

Cette option n'est pas retenue par le Groupe pour les instruments de capitaux propres.

Passifs financiers

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

- Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

- Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.

Provisionnement pour risque de crédit

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, Le Groupe comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "*ECL*") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ; et

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par capitaux propres non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL.

- Risque de crédit et étapes de provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe Crédit du Maroc.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Buckets*) :

- 1ère étape (*Bucket 1*) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (*Bucket 2*) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité;
- 3ème étape (*Bucket 3*) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *bucket 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *bucket 2*, puis en *bucket 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

- Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de "défaut" est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de "défaut" convient davantage à un instrument financier particulier.

Sur le périmètre "Grandes clientèles" : la contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après régularisation complète du retard constaté et des autres éléments déclencheurs du défaut (levée du défaut pour la société mère, levée d'une alerte ayant entraîné le défaut, etc.).

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Crédit du Maroc est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours en cohérence avec les règles prudentielles de BAM.

Le Crédit du Maroc s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS

9 préconise une analyse en date d'arrêté (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ; le Forward Looking Groupe.
- au niveau du Crédit du Maroc au regard des spécificités locales ; le Forward Looking Local.
 - Dégradation significative du risque de crédit

La dégradation du risque de crédit est appréciée depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit à classer les opérations par classe de risque (*Buckets*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, nous prévoyons 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert.

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket 1* à *Bucket 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le Groupe Crédit du Maroc retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket 2*.

Pour les titres, le Groupe Crédit du Maroc utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket 1* et provisionnées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés "*Investment Grade*", en date d'arrêt, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés "*Non-Investment Grade*" (NIG), en date d'arrêt, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Bucket 3*).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement du titre en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance ;
- Un client en situation financière difficile.

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Bucket 3*).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de la Forbearance, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes de la Forbearance (nouveaux incidents par exemple).

Ainsi, lors d'une restructuration d'une exposition qui était en défaut, l'ECL correspondant est pris à maturité (*Bucket 2*).

Instrument financiers dérivés

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- En capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

Options retenues

Toutes les opérations de change à terme ont été valorisées en valeur de marché.

Ces opérations sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché).

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le groupe Crédit du Maroc considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Sont présentés en niveau 2 les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs) et fondée sur des données de marché observables ;

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Norme

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à des tiers.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût amorti

Le coût amorti correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur.

La fréquence de la réévaluation dépend des fluctuations de la juste valeur des immobilisations. Lorsque la juste valeur d'un actif réévalué diffère significativement de sa valeur comptable, une nouvelle réévaluation est nécessaire.

La juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants

Chaque élément significatif d'une immobilisation corporelle doit être comptabilisé séparément comme un composant et amorti de façon systématique sur sa durée d'utilité propre, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques.

La valeur résiduelle

C'est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

La durée d'utilité

La durée d'utilité est la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement débute quand cet actif est disponible pour être utilisé. Par conséquent, l'amortissement cesse quand l'actif est sorti du bilan. La base amortissable correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

Options retenues

Le modèle retenu est celui du coût amorti. Les frais d'acquisition ont été inclus dans les valeurs d'entrée des immobilisations et rattachés au composant principal pour l'amortissement.

Au niveau de l'approche par composants, le groupe dispose d'un outil de gestion des immobilisations qui permet de distinguer pour chaque bien les valeurs réelles relatives à chaque composant sans utilisation d'une matrice de décomposition. Les durées d'amortissement retenues en IFRS sont résumées dans le tableau suivant :

Famille	Durée d'amortissement	
	STANDARD*	FROUCHETTE**
Immeubles d'exploitation	50 ans	30 à 80 ans
Agencements, aménagements et installations	15 ans	5 à 20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	
Matériel informatique	5ans	5 à 7 ans
Logiciels informatiques	5 ans	5 à 7 ans
Matériel roulant	4 ans	4 à 5 ans

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle.

* Les amortissements se feront sur la base des durées standards

** Ces durées peuvent être appliquées en fonction des caractéristiques spécifiques de certaines immobilisations

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Norme

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

- Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être appliqué à l'ensemble des immeubles de placement ;
- Le modèle du coût amorti : dans ce cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue est le coût historique amorti. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

A la date d'arrêté, le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas d'immeubles de placement.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Norme

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.
- Le modèle de la réévaluation : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée pour son montant réévalué correspondant à sa juste valeur à la date de réévaluation, diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. Ce traitement est applicable s'il existe un marché actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur la base de la dite durée.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues

Valorisation des logiciels développés en interne : l'activation des logiciels développés en interne n'a pas été réalisée en FTA en raison de l'absence de données de gestion fiables permettant de connaître les coûts de développement engagés sur ces logiciels.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont enregistrés en charges compte tenu de leur montant jugé insignifiant.

GOODWILL

Norme

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit l'évaluer à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues

Le Groupe Crédit du Maroc ne dispose pas de goodwill au titre d'acquisitions antérieures.

CONTRATS DE LOCATION

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
 - a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
 - b) Constater une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
 - c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée.
 - d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers.

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative et il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan, les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

PROVISIONS DU PASSIF

Norme

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- Le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- Il est probable (ce qui veut dire plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

Options retenues

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions inscrites au passif et à leur :

- affectation aux natures de risques inhérents,
- valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
 - a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.

- b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

AVANTAGES AU PERSONNEL

Norme

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations.

On distingue :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes (si elles sont payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice) ainsi que les avantages non monétaires (comme l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) dont bénéficient les membres du personnel en activité ;
- Les autres avantages à long terme (payables plus de douze mois après la fin de l'exercice), notamment les congés sabbatiques, les indemnités pour invalidité de longue durée, les primes et les rémunérations différées telles les indemnités de départ à la retraite, les primes d'ancienneté ou les médailles du travail ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite, l'assurance-vie postérieure à l'emploi, et l'assistance médicale postérieure à l'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

Ecarts actuariels : des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

Coût des services passés : le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

Réductions et liquidations :

Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime ou ;
- Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits. Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies ;

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- Hypothèses démographiques ;
- Le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- Taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- Salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Avantages à long terme

La norme IAS 19 permet l'utilisation d'une méthode simplifiée de comptabilisation des autres avantages à long terme. Cette méthode diffère sur les points suivants de celle imposée pour les avantages postérieurs à l'emploi :

- Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué ;
- L'ensemble du coût des services passés est comptabilisé immédiatement.

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs. Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

Options retenues

Les régimes d'avantages au personnel qui sont provisionnés par le Groupe Crédit du Maroc sont :

- Les Primes de Fin de Carrière : Primes versées en cas de départ en retraite ou de décès d'un salarié qui présente au minimum 20 ans d'ancienneté
- Les Indemnités de Départ Volontaire : Indemnités versées en cas de départ anticipé à la retraite d'un salarié d'au moins 55 ans (50 ans pour les femmes) et d'au minimum de 21 ans d'ancienneté.
- Les Primes de Fidélité : Primes versées au salarié à la date anniversaire de leurs 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans d'ancienneté au sein du Crédit du Maroc.
- Les Congés Payés : Il s'agit des droits à congés payés cumulables et reportables jusqu'à 2 ans (avantage déjà provisionné dans les comptes sociaux).

La méthode de calcul utilisée par le Groupe Crédit du Maroc est la méthode des unités de crédit projetées avec une prise en compte « proratisée » du service rendu. Cette méthode consiste en une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses actuarielles et une répartition de ces droits sur la période d'activité au cours de laquelle le groupe bénéficie des services de ses employés.

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des variations des écarts actuariels relatives aux avantages postérieurs à l'emploi en capitaux propres selon la méthode du SORIE (Statement Of Recognised Income and Expenses), par contre pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

IMPOT EXIGIBLE ET IMPOT DIFFERE

Norme

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

- Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :
- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés. Les normes IAS/IFRS interdisent l'actualisation des impôts différés.

Options retenues

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

IFRIC23

L'interprétation IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise la manière dont les incertitudes liés aux impôts sur le résultat doivent être présentés dans les comptes annuels du groupe. Le Groupe Crédit du Maroc a adopté les choix et les options normatives liés à cette interprétation.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

Pour le traitement de l'IFRIC 23, le Groupe CDM a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

PRINCIPES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Préambule

Le Groupe Crédit du Maroc est consolidé en normes IAS/ IFRS depuis 2004, en tant que filiale, dans les comptes du Crédit Agricole S.A.

En 2008 le Crédit du Maroc a procédé à une convergence des paramètres et des options de consolidation entre les comptes consolidés en normes IAS/IFRS publiés au 31 décembre 2008 en application des dispositions réglementaires de Bank Al Maghrib (BAM) et les comptes adressés au Crédit Agricole SA pour les besoins de sa consolidation.

Le Crédit du Maroc a ainsi procédé à l'alignement des paramètres et options retenus pour le traitement des comptes adressés au groupe Crédit Agricole SA avec ceux adoptés au moment de l'application du référentiel IFRS, conformément aux dispositions réglementaires de BAM.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, la définition de contrôle, selon IFRS 10 comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir détenu sur l'entité émettrice ;
- L'exposition ou le droit à des rendements variables, en raison des liens avec l'entité émettrice ;
- La capacité de Crédit du Maroc d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Crédit du Maroc contrôle une entité émettrice si et seulement si ces trois éléments sont réunis.

L'IFRS 11 porte sur le classement d'un partenariat sur lequel deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Selon IFRS 11, il existe deux types de partenariat : les *entreprises communes* et les *coentreprises*. Ces deux types de partenariats se distinguent par les droits et obligations des parties à l'entreprise.

- Entreprise commune : les coparticipants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque coparticipant comptabilise ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

- Coentreprise : les coentrepreneurs ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et 11. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit du Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- **l'intégration globale**, applicable selon les conditions citées par la norme IFRS 10 ;
- **la mise en équivalence**, pour les coentreprises ayant des droits sur l'actif net, tel que cité par la norme IFRS 11 ;
- **la quote-part des actifs, passifs, charges et produits**, pour les entreprises communes ayant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, selon la norme IFRS 11.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées.

Regroupements d'entreprises – écarts d'acquisition (IFRS 3)

Le Groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2020.

Périmètre de consolidation du Groupe Crédit du Maroc au 31 DECEMBRE 2020

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	%		Méthode de consolidation (*)
			de contrôle	d'intérêts	
Crédit du Maroc	1 088 121		100,00	100,00	E.C
Crédit du Maroc Capital	10 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Leasing & Factoring	124 000		66,66	66,66	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Assurances	200		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Offshore		1 655	100,00	100,00	I.G
S.I.F.I.M	168 321		100,00	100,00	I.G

* E.C : Etablissement consolidant - IG : Intégration globale

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

Contexte

La situation à fin décembre 2020 est marquée par l'émergence et l'expansion de la pandémie Covid-19. En conséquence le Maroc a édicté des mesures d'atténuation de la propagation. Ces mesures ont induit une baisse de l'activité économique qui a provoqué des difficultés financières pour les entreprises de certains secteurs ainsi que des baisses de revenus pour les ménages exposés. Le Maroc a, par ailleurs, mis en place des mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises et les ménages et préserver les capacités de production et de travail dans la perspective d'une reprise économique à court terme.

La situation consolidée au cours de la période tient compte des impacts de la participation du CDM au fonds de solidarité Covid-19 dont le montant s'élève à 85 MDH, ainsi que des dépréciations pour risque de contrepartie sur les acteurs économiques exposés.

Impacts des dépréciations selon IFRS9

Conformément à IFRS 9, le groupe CDM comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "*ECL*") sur les crédits et les Instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Le groupe s'appuie sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

Dans le cadre des arrêtés des comptes au 31 décembre 2020, le Crédit du Maroc a entrepris des travaux pour identifier les risques potentiels sur son portefeuille ainsi que leurs impacts.

L'approche adoptée pour mener ces travaux s'est basée sur des analyses sectorielles menées, sur le terrain, par les gestionnaires de portefeuille en collaboration avec les équipes risque.

Pour les entreprises, des chocs ont été appliqués sur les secteurs identifiés comme fortement et moyennement impactés afin d'anticiper, conformément à l'approche « forward looking » de la norme IFRS 9, la dégradation du risque de crédit de certaines contreparties en lien avec les conséquences économiques de la pandémie du Covid19.

Pour les particuliers l'approche adoptée consiste à identifier les zones de risques liés au contexte actuel et appliquer également des chocs sur les paramètres de calcul des provisions en adéquation avec les normes IFRS9.

L'estimation de l'impact tient compte des éléments d'information disponibles à fin décembre 2020. Elle sera actualisée en fonction de l'évolution de l'environnement économique et des informations additionnelles qui seraient disponibles pour les prochains arrêtés.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

BILAN CONSOLIDE IFRS AU 31 DECEMBRE 2020

(En milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		2 558 975	2 004 729
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	791 390	1 545 760
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transactions</i>	3.5	442 439	1 219 938
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	3.5	348 952	325 823
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.3	2 922 184	3 729 703
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	3.3	2 922 184	3 729 703
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		-	-
Titres au coût amorti	3.2	15 202	20 433
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3.2	5 068 324	5 068 897
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.2	43 897 424	44 199 048
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couvert en taux		-	-
Placements des activités d'assurance		-	-
Actifs d'Impôt Exigible	3.8	140 859	85 271
Actifs d'impôt différé	3.8	408 041	290 435
Comptes de régularisation et autres actifs		428 153	640 263
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	3.6	1 352 088	1 320 549
Immobilisations incorporelles	3.6	330 807	254 368
Ecart d'acquisition		-	-
TOTAL		57 913 449	59 159 457

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

BILAN CONSOLIDE IFRS AU 31 DECEMBRE 2020

(En milliers de DH)

PASSIF CONSOLIDÉ	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		9	9
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.9	14 345	9 987
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	3.9	14 345	9 987
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés		2 226 787	3 558 241
Dettes envers la clientèle		44 524 580	43 805 523
Titres de créance émis		1 310 048	2 067 676
Passifs d'impôt exigibles	3.8	13 053	35 608
Passifs d'impôt différé	3.8	205 531	200 797
Comptes de régularisation et autres passifs		1 433 184	1 467 942
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	3.7	696 803	678 269
Subventions et fonds assimilés		-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		1 767 792	1 767 571
Capitaux propres		5 721 318	5 567 835
Capital et réserves liées		3 865 255	3 707 386
Réserves consolidées		1 600 023	1 295 033
<i>Part du groupe</i>		1 549 211	1 247 595
<i>Part des minoritaires</i>		50 811	47 438
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		60 508	53 235
<i>Part du groupe</i>		60 508	53 235
<i>Part des minoritaires</i>		-	-
Résultat net de l'exercice		195 532	512 181
<i>Part du groupe</i>		190 316	508 808
<i>Part des minoritaires</i>		5 216	3 374
TOTAL		57 913 449	59 159 457

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IFRS AU 31 DECEMBRE 2020

(En milliers de DH)

COMPTE DE RÉSULTAT	NOTES	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	2.2	2 283 114	2 356 697
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	2.2	423 533	503 298
Marge d'Intérêt		1 859 581	1 853 399
Commissions (Produits)	2.3	414 657	463 901
Commissions (Charges)	2.3	29 138	44 615
Marge sur Commissions		385 519	419 285
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.5	212 324	214 496
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		201 133	200 142
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		11 192	14 354
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.6	13 954	126
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		13 954	126
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits des autres activités		11 535	7 690
Charges des autres activités		101 619	92 481
PRODUIT NET BANCAIRE		2 381 295	2 402 515
Charges générales d'exploitation		1 170 110	1 152 627
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		149 896	138 981
Résultat Brut d'Exploitation		1 061 289	1 110 908
Coût du risque	2.1	- 721 665	- 321 113
Résultat d'Exploitation		339 624	789 795
Quote-Part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.4	61	33 581
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant Impôt		339 563	823 376
Impôts sur les résultats	3.8	144 032	311 195
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net		195 532	512 181
Intérêts minoritaires		5 216	3 374
résultat net Part du groupe		190 316	508 808
Résultat par action		17,49	46,76
Résultat dilué par action		17,49	46,76
Résultat de base par action des activités poursuivies		17,49	46,76
Résultat de base par action des activités abandonnées		-	-

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(En milliers de DH)

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	195 532	512 181
Éléments recyclables en résultat net :	1 845	22 628
Écarts de conversion	- 3 712	211
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	8 822	35 582
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables	-	-
Impôts liés	3 264	13 166
Éléments non recyclables en résultat net :	1 715	118
Réévaluation des immobilisations	-	-
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	2 723	187
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	-	-
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	-	-
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	-	-
Impôts liés	1 008	69
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 561	22 745
	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	199 093	534 926
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	193 876	531 553
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	5 216	3 374

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2020

(En milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2018	1 088 121	2 619 265	-	1 389 434	30 700	-	5 127 520	47 438	5 174 958
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	87 050	-	-	87 050	-	87 050
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	508 808	-	-	508 808	3 374	512 181
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	22 417	-	22 417	-	22 417
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	118	-	118	-	118
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	54 789	-	-	54 789	-	54 789
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	54 789	22 535	-	32 255	-	32 255
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2019	1 088 121	2 619 265	-	1 756 403	53 235	-	5 517 024	50 811	5 567 835
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	203 479	-	-	203 479	-	203 479
Autres	-	157 869	-	-	-	-	157 869	-	157 869
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	190 316	-	-	190 316	5 216	195 532
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	5 558	-	5 558	-	5 558
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	1 715	-	1 715	-	1 715
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	3 712	-	-	3 712	-	3 712
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	3 712	7 273	-	3 561	-	3 561
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2020	1 088 121	2 777 134	-	1 739 527	60 508	-	5 665 290	56 028	5 721 318

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2020

(En milliers de DH)

FLUX DE TRESORERIE	31/12/2020	31/12/2019
Résultat avant impôts	339 563	823 376
Résultat net des activités abandonnées	-	-
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	149 896	138 981
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	574 236	68 202
+/- Dotations nettes aux provisions	21 257	80 534
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	- 61	33 581
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	- 7 407	12 509
+/- Autres mouvements	- 24 473	18 860
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	713 449	327 648
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	- 2 335 006	1 916 074
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	426 395	849 722
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 580 809	1 035 960
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	140 314	355 909
+/- Flux liés aux activités destinées à être cédées	-	-
- Impôts versés	- 261 244	322 808
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	- 448 731	2 135 413
Flux nets de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	604 281	3 286 437
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 257 815	306 710
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 257 815	- 306 710
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 45 610	87 050
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 750 000	850 000
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	- 795 610	- 937 050
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	- 3 712	211
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	- 452 856	2 042 888

COMPOSITION DE LA TRESORERIE	31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 617 836	1 574 949
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 005 314	1 751 446
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 612 522	176 497
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	3 164 981	3 617 836
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 559 758	2 005 314
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	605 223	1 612 522
Variation de la trésorerie nette	- 452 856	2 042 888

COUT DU RISQUE (2.1)

(En milliers de DH)

CONSOLIDE	31/12/2020	31/12/2019
Dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	- 135 581	- 18 023
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	- 39 252	- 19 532
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	- 15 873	- 146
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 22 386	- 23 211
Engagements par signature	- 993	- 3 533
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	- 96 329	- 37 555
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	- -	- -
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 89 335	- 3 510
Engagements par signature	- 6 994	- 41 065
Dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	- -	- -
Bucket 3 : Actifs dépréciés	- 394 477	- 35 566
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	- -	- -
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 395 632	- 15 674
Engagements par signature	- 1 155	- 19 893
Autres actifs	- 30 335	- 79 103
Risques et charges	- 32 882	- 25 974
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	- 593 275	- 158 667
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	- -	- -
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	- -	- -
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	- 141 092	- 199 963
Récupérations sur prêts et créances	12 702	37 516
<i>comptabilisés au coût amorti</i>	12 702	37 516
<i>comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>	- -	- -
Décotes sur crédits restructurés	- -	- -
Pertes sur engagements par signature	- -	- -
Autres pertes	- -	- -
Autres produits	- -	- -
Coût du risque de crédit	- 721 665	- 321 113

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS (2.2)

(en milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Sur les actifs financiers au coût amorti	2 166 505	2 233 359
Opérations avec les établissements de crédit	87 150	95 171
Opérations internes au Crédit du Maroc	-	-
Opérations avec la clientèle	1 991 360	2 049 747
Opérations de location-financement	87 995	88 441
Titres de dettes	-	-
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	105 456	113 637
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	105 456	113 637
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	11 153	9 701
Produits d'intérêts	2 283 114	2 356 697
Sur les passifs financiers au coût amorti	296 159	351 936
Opérations avec les établissements de crédit	23 317	48 616
Opérations internes au Crédit du Maroc	-	-
Opérations avec la clientèle	272 842	303 320
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	127 374	151 361
Charges d'intérêts	423 533	503 298

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

Produits et charges de commissions (2.3)

(En milliers de DH)

LIBELLE	31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Sur opérations internes	-	-	-	-	-	-
Sur opérations avec la clientèle	62 355	-	62 355	67 037	-	67 037
Sur opérations sur titres	76	-	76	1	-	1
Sur opérations de change	4 076	2 509	1 567	6 741	8 558	1 818
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	318 066	24 337	293 729	362 533	33 733	328 801
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	30 083	2 291	27 792	27 589	2 324	25 265
Produits nets des commissions	414 657	29 138	385 519	463 901	44 615	419 285

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Gains et pertes sur autres actifs (2.4)

En milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	- 61	33 581
Plus values de cession	252	60 199
Moins value de cession	- 313	- 26 618
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus values de cession	-	-
Moins value de cession	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	- 61	33 581

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (2.5)

(en milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes reçus	4 763	5 818
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	40 395	52 828
Plus ou moins values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	6 429	6 820
Plus ou moins values de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	160 738	149 030
Résultat de la comptabilité de couverture	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	212 324	214 496

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC MAROC SARL

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres (2.6)

en milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	13 954	126
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	-	-
<i>Dont dividendes sur instruments décomptabilisés au cours de la période</i>	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	13 954	126

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

Actifs financiers au coût amorti (3.2)

(en milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 068 324	5 068 897
Prêts et créances sur la clientèle	43 897 424	44 199 048
Titres de dettes	15 202	20 433
Valeur au bilan	48 980 950	49 288 378

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti (3.2)

(en milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	3 287 179	4 158 531
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	3 287 179	3 788 508
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i>	-	370 023
Valeurs reçues en pension	1 739 927	756 952
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	50 184	159 350
Valeur brute	5 077 289	5 074 833
Dépréciations	- 8 965	- 5 935
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	5 068 324	5 068 897
Opérations internes au Crédit du Maroc		
Comptes ordinaires	-	-
Comptes et avances à terme	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Total prêts et créances internes au Crédit du Maroc	-	-
Valeur au bilan	5 068 324	5 068 897

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti (3.2)

(en milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	9 013 656	8 302 378
Autres concours à la clientèle	31 869 530	32 389 360
Valeurs reçues en pension	2 246 187	2 497 298
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	3 136 593	2 730 183
Valeur brute	46 265 966	45 919 219
Dépréciations	- 3 870 391	- 3 377 025
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	42 395 575	42 542 194
Opérations de location-financement	-	-
Location-financement immobilier	686 931	669 223
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	995 734	1 151 790
Valeur brute	1 682 665	1 821 013
Dépréciations	- 180 816	- 164 160
Valeur nette des opérations de location-financement	1 501 849	1 656 854
Valeur au bilan	43 897 424	44 199 048

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

Titres au coût amorti (3.2)

(en milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 202	20 433
Total	15 202	20 433
Dépréciations	-	-
Valeur au bilan	15 202	20 433

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

Répartition des créances, engagements et dépréciations par buckets sous IFRS 9 (3.2)

(en milliers de DH)

31/12/2020	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 942 968	-	-	20 784	-	-
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Titres de dettes</i>	2 942 968	-	-	20 784	-	-
Actifs financiers au coût amorti	43 566 823	4 972 944	4 501 355	120 915	416 260	3 522 998
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et banques centrales</i>	5 077 289	-	-	8 965	-	-
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	38 474 332	4 972 944	4 501 355	111 949	416 260	3 522 998
<i>Titres de dettes</i>	15 202	-	-	-	-	-
Actifs financiers	46 509 791	4 972 944	4 501 355	141 699	416 260	3 522 998
Engagements Hors bilan	3 409 470	627 800	217 414	13 536	53 283	186 764

31/12/2019	Créances et engagements			Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 734 665	-	-	4 962	-	-
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Titres de dettes</i>	3 734 665	-	-	4 962	-	-
Actifs financiers au coût amorti	46 404 025	2 810 882	3 620 590	98 750	326 610	3 121 760
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et banques centrales</i>	5 074 833	-	-	5 935	-	-
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	41 308 759	2 810 882	3 620 590	92 815	326 610	3 121 760
<i>Titres de dettes</i>	20 433	-	-	-	-	-
Actifs financiers	50 138 690	2 810 882	3 620 590	103 712	326 610	3 121 760
Engagements Hors bilan	3 447 262	220 123	239 053	12 544	46 289	208 070

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (3.3)

(En milliers de DH)

	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2 922 184	64 320	-	3 729 703	55 499	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-	-	-	-	-
Total	2 922 184	64 320	-	3 729 703	55 499	-

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (3.3)

(En milliers de DH)

31/12/2020	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	2 085 075	63 525	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	837 109	795	-
Total des titres de dettes	2 922 184	64 320	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2 922 184	64 320	-
Impôts	-	23 798	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		40 522	-

31/12/2019	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	2 769 051	55 399	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	960 652	99	-
Total des titres de dettes	3 729 703	55 499	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3 729 703	55 499	-
Impôts	-	20 534	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		34 964	-

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat (3.5)

(en milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Actions et autres titres à revenu variable	311 595	271 736
Titres de participation non consolidés	37 357	54 087
Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	348 952	325 823

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

Actifs financiers détenus à des fins de transaction (3.5)

(en milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Intruments de capitaux propres	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de dettes	426 820	1 216 509
Effets publics et valeurs assimilées	125 372	522 263
Obligations et autres titres à revenu fixe	301 448	694 246
OPCVM	-	-
Prêts et créances	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Instruments dérivés	15 619	3 429
Valeur au bilan	442 439	1 219 938

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

Actifs financiers à la juste valeur par résultat (3.5)

(en milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	442 439	1 219 938
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	348 952	325 823
Instruments de capitaux propres	348 952	281 120
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	-	44 703
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	791 390	1 545 760
<i>Dont Titres prêtés</i>	-	-

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

Contrats de location - Actifs au titre de droits d'utilisation : variation (preneur) (3.6)

en milliers de DH

(en milliers DH)	31/12/2019	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	31/12/2020
Immobilier				
Valeur brute	135 996	15 829	- 3 483	148 342
Amortissements et dépréciations	- 21 465	- 22 425	3 483	- 40 406
Total Immobilier	114 531	- 6 596	-	107 935
Mobilier				
Valeur brute	3 723	10 598	- 1 991	12 330
Amortissements et dépréciations	- 1 905	- 2 015	1 991	- 1 929
Total Mobilier	1 818	8 583	-	10 401
Total Droits d'utilisation	116 349	1 987	-	118 336

Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur) (3.6)

(en milliers DH)	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations corporelles	1 352 088	1 320 549
<i>dont : Droits d'utilisation des contrats de location</i>	<i>118 336</i>	<i>116 349</i>

Passifs au titre de la dette locative (3.6)

(en milliers DH)	31/12/2020	31/12/2019
Comptes de régularisation et autres passifs	1 433 184	1 467 942
<i>dont : Dettes locatives</i>	<i>121 816</i>	<i>118 337</i>

Détail des charges de contrats de location (3.6)

(en milliers DH)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et charges assimilées	- 423 533	- 503 298
<i>dont : Charges d'intérêts sur dettes locatives</i>	<i>- 4 350</i>	<i>- 4 632</i>
Charges générales d'exploitation	- 1 170 110	- 1 152 627
<i>dont : Charges relatives aux contrats de location court terme et de faible valeur</i>	<i>- 3 913</i>	<i>- 3 802</i>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	- 149 896	- 138 981
<i>dont : Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation</i>	<i>- 24 440</i>	<i>- 24 076</i>

Immobilisations corporelles et incorporelles (3.6)

(En milliers de DH)

	31/12/2020		31/12/2019	
	Valeur comptable totale (de toutes les Immo incorporelles)	Valeur comptable totale (de toutes les Immo corporelles)	Valeur comptable totale (de toutes les Immo incorporelles)	Valeur comptable totale (de toutes les Immo corporelles)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	-
Solde de clôture	901 498	2 470 510	775 564	2 350 077
Cumul des dépréciations	-	-	-	-
Cumul des amortissements	570 691	1 118 422	521 196	1 029 528
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement	-	-	-	-
Actifs loués en location-simple	-	-	-	-

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

Provisions Passif (3.7)

(En milliers de DH)

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde de clôture au 31.12.2019	278 120	88 983	266 902	-	44 265	678 270
Dotations	20 974	9 485	7 987		30 045	68 491
Montants utilisés	7 844	-			9 749	17 593
Montants non utilisés repris au cours de la période	9 491	-	21 306		6 845	37 642
Autres mouvements		- 2 723			8 000	5 277
Solde de clôture au 31.12.2020	281 759	95 745	253 583	-	65 716	696 803

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et qui sont comptabilisés en capitaux propres selon la méthode du SORIE, par contre, pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêt.

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES :

Prime fin de carrière

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.
- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté,
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

Prime de Fidélité

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.
- Le montant de l'engagement dépend :
 - de l'évolution du salaire,
 - du nombre d'années d'ancienneté (barème),
 - de la probabilité de survie (table de mortalité),
 - de la probabilité de présence (turn over),
 - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation

Couverture Médicale

La CMIM, système de couverture médicale, est considérée comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, elle est traitée comptablement comme un régime à cotisations définies.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

INDEMNITÉS DE FIN CONTRAT DE TRAVAIL

Indemnité de départ volontaire

• Régie par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directoire, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :

- à partir de 50 ans révolus pour les femmes
- à partir de 55 ans révolus pour les hommes
- avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service

• Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.

• Le montant de l'engagement dépend :

- de l'évolution du salaire,
- de l'âge au moment du départ (barème),
- de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
- de la probabilité de survie (table de mortalité),
- de la probabilité de présence (turn over),
- du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

(en milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour prime de fin carrière	41 507	36 767
Provisions pour indemnité de départ volontaire	10 768	12 417
Provisions pour prime de fidélité	43 317	39 646
Total	95 592	88 829
	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation	2,10%	2,61%

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux postérieurs à l'emploi (prime de fin de carrière) en capitaux propres selon la méthode du SoRIE (Statement Of Recognised Income and Expenses).

Les avantages au personnel entrant dans les catégories IAS 19 des autres avantages long terme (Prime de fidélité) et des indemnités de fin de contrat de travail (Prime de départ volontaire) continueront à être comptabilisés en résultat.

L'impact des écarts actuariels sur engagements sociaux à fin Décembre 2020 se présente comme suit :

	Brut	ID	Net
Impact Compte de Résultat	- 3 643	1 348	-2 295
Dotation Provision Engagements Sociaux			
Impact Capitaux Propres	31 725	-11 738	19 986
Gains et Pertes actuariels / avantages post emploi			

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

IMPÔTS EXIGIBLES ET DIFFÉRÉS (3.8)

(En milliers de DH)

Impôts courants et impôts différés	31/12/2020	31/12/2019
Impôts courants	140 859	85 271
Impôts différés	408 041	290 435
Actifs d'impôts courants et différés	548 900	375 707
Impôts courants	13 053	35 608
Impôts différés	205 531	200 797
Passifs d'impôts courants et différés	218 583	236 405
Charge d'impôts courants	261 244	322 808
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	- 117 213	- 11 613
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	144 032	311 195

Le taux effectif d'impôt	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	195 532	512 181
Charges d'impôt sur les bénéfices	144 032	311 195
Taux d'impôt effectif moyen en %	42,42%	37,79%

Analyse du taux effectif d'impôt	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'impôt en vigueur en %	37%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-	-
Imposition forfaitaire	-	-
Différences permanentes	-	-
Changement de taux	-	-
Déficit reportable	-	-
Autres éléments	5,42%	0,79%
Taux d'impôt effectif moyen	42,42%	37,79%

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

Passifs financiers à la juste valeur par résultat (3.9)

en milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14 345	9 987
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	14 345	9 987

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

Passifs financiers détenus à des fins de transaction (3.9)

en milliers de DH

	31/12/2020	31/12/2019
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	14 345	9 987
Valeur au bilan	14 345	9 987

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

Transfert par Buckets des actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances clientèle

en milliers de Dirhams

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de Valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de Valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a)+(b)
	Valeur comptable brute	Correction de Valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de Valeur pour pertes					
Au 31 décembre 2019	41 308 759	- 92 815	2 810 882	- 326 610	3 620 590	- 3 121 760	47 740 232	- 3 541 185	44 199 048
Transfert d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	- 1 899 008	7 116	1 160 291	- 47 271	738 717	- 289 677	-	- 329 832	-
Transfert de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	- 2 086 168	11 625	2 086 168	- 153 161	-	-	-	- 141 536	-
Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	430 795	- 4 305	- 430 795	37 415	-	-	-	33 110	-
Transfert vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)	- 303 919	845	- 529 654	73 017	833 572	- 335 485	-	- 261 624	-
Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	60 284	- 1 048	34 571	- 4 542	- 94 855	45 809	-	40 218	-
Total après transfert	39 409 751	- 85 699	3 971 173	- 373 881	4 359 308	- 3 411 437	47 740 232	- 3 871 017	43 869 216
Variation des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	- 935 419	- 26 251	1 001 771	- 42 379	142 047	- 111 561	208 399	- 180 190	-
Nouvelles production : achat, octroi, organisation...	12 328 788	- 33 929	1 512 560	- 143 358	-	-	13 841 348	- 177 287	-
Décomptabilisation : cessoins, remboursement, arrivée à échéance...	- 9 595 618	14 771	- 946 349	151 884	- 335 485	162 017	- 10 877 452	328 672	-
Passage à perte	-	-	-	-	- 122 497	122 497	- 122 497	122 497	-
Modification de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	- 3 668 590	- 7 092	435 559	- 50 904	600 030	- 396 075	- 2 633 001	454 072	-
Total	38 474 332	- 111 949	4 972 944	- 416 260	4 501 355	- 3 522 998	47 948 631	- 4 051 207	43 897 424
Variations de la Valeur comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	38 474 332	- 111 949	4 972 944	- 416 260	4 501 355	- 3 522 998	47 948 631	- 4 051 207	43 897 424
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

 POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
 PwC Maroc SARL

Engagements de prêts, garanties financières et autres engagements
31/12/2020

(En milliers de DH)

	Montants notionnels
Engagements de prêt	5 482 478
Donnés :	5 482 478
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	7 105
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	5 424 216
Clientèle de détail	51 157
Reçus :	-
Garanties financières	7 777 231
Données :	5 410 601
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	2 826 979
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	2 547 002
Clientèle de détail	36 619
Reçus :	2 366 630
Administrations centrales	-
Etablissements de crédit	2 366 630
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	-
Clientèle de détail	-
Dérivés de crédit reçus	-
Autres engagements	-
Donnés	-
Reçus	-
Engagements et garanties financières en défaut	-
- Engagements de prêt donnés :	-
- Garanties financières données :	-
- Autres engagements donnés à une autre contrepartie :	-

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2020

Au 31 Décembre 2020 la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
A - ACTIONNAIRES MAROCAINS			
Wafa Assurance	1 163 254	10,69	10,69
AUTRES	1 154 496	10,61	10,61
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS			
CREDIT AGRICOLE S.A.	8 563 464	78,70	78,70
Total	10 881 214	100,00	100,00

La valeur nominal des actions est de 100 DH . Ces actions sont entièrement libérées.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2020, le conseil de surveillance décide de proposer aux actionnaires un dividende brut par action de 4,55 DH, payable soit en action, soit en numéraire, soit par combinaison de ces deux moyens.

Dividendes (en dirhams)			
Dividende par action	4,55	18,70	8,00
Résultat net par action (en dirhams)			
Résultat net part du groupe par action	17,49	46,76	54,15

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Informations relatives aux parties liées

(En milliers de DH)

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Actifs : prêts et avances	791 800	7 767	-	14 688	-	814 255
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	791 800	7 767	-	14 688	-	814 255
Passifs : dépôts et emprunts	356 192	1 304 593	-	-	-	1 660 785
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Paielements fondés sur des actions	-	378	-	-	-	378
Autres passifs	-	53 140	-	-	-	53 140
Total des passifs	492 308	1 358 111	-	-	-	1 850 419
Garanties émises par le groupe	-	817 768	-	2 864 851	-	3 682 619
Garanties reçues par le groupe	876 057	-	-	-	-	876 057
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-	-	-	-

(En milliers de DH)

Charges et produits générés par des transactions entre parties liées	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Total des charges dont :	12 952	60 268	-	-	-	73 220
Charges d'intérêts	951	50 417	-	-	-	51 369
Honoraires et commissions	-	132	-	-	-	132
Autres charges	12 000	9 719	-	-	-	21 719
Total des produits dont :	-	57 133	-	-	-	57 133
Produits d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Honoraires et commissions	-	-	-	-	-	-
Autres produits	-	1 096	-	-	-	1 096
Produits de dividendes	-	56 037	-	-	-	56 037

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

L'information sectorielle de Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit Agricole S.A., est articulée autour des pôles d'activités suivants :

Banque Maroc et Banque Offshore comprenant Crédit du Maroc SA, Crédit du Maroc capital, Crédit du Maroc Patrimoine, Crédit du Maroc Assurance, Société Financière et Immobilière Marocaine et Crédit du Maroc Offshore ;

Sociétés de financement spécialisées comprenant Crédit du Maroc Leasing et Factoring

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

(en milliers de dirhams)

Compte de Résultat Décembre 2020	Banque Maroc et Banque Offshore	Sociétés de financement spécialisés	Eliminations	Total
Marge d'intérêts	1 806 454	53 128	0	1 859 581
Marge sur commissions	386 475	-122	-834	385 519
Produit net bancaire	2 393 585	59 765	-72 055	2 381 295
Charges de fonctionnement	-1 162 116	-18 843	10 849	1 170 110
Résultat d'exploitation	384 242	16 588	-61 206	339 624
Résultat net	241 089	15 649	-61 206	195 532
Résultat net part groupe	241 089	10 433	-61 206	190 316

(en milliers de dirhams)

Bilan Décembre 2020	Banque Maroc et Banque Offshore	Sociétés de financement spécialisés	Eliminations	Total
Total Bilan	57 957 270	1 685 845	-	1 729 666
dont				
Éléments de l'Actif	54 109 920	1 645 282	-	1 723 791
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 074 307	-	-	282 917
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 922 184	-	-	2 922 184
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	6 380 592	58	-	1 312 326
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	42 255 042	1 642 382	-	43 897 424
Immobilisations corporelles	1 477 796	2 842	-	128 549
Éléments du Passif	46 652 106	1 411 587	-	1 312 326
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2 193 220	1 338 126	-	1 304 559
Dettes envers la clientèle	44 458 886	73 461	-	7 767
Capitaux propres	5 963 646	171 920	-	414 248

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT
PwC Maroc SARL

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire. Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier. La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué. La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué. Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

POUR IDENTIFICATION SEULEMENT

PwC Maroc SARL

Informations sur les contrats de location-financement

(En milliers de DH)

Durée résiduelle	Pour le Bailleur			
	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Produits financiers non acquis	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
≤ 1 an	630 215	543 726	86 489	504 172
> 1 an ≤ 5 ans	1 047 323	937 999	109 325	837 858
> 5 ans	136 602	120 494	16 108	109 282
TOTAL	1 814 140	1 602 219	211 921	1 451 312